



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 28 juillet 2014

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Sécheresse : levée des mesures de restriction des usages de l'eau sur l'ensemble du département de l'Ardèche**

Les pluies régulières qui ont touché le département de l'Ardèche depuis le 29 juin 2014 ont confirmé la remontée des débits de l'ensemble des cours d'eau du département.

Les bassins versants du Doux et de l'Eyrieux qui étaient antérieurement en situation d'alerte sont maintenant en vigilance comme l'ensemble des bassins versants ardéchois.

**En conséquence, les restrictions des usages de l'eau sont levées sur l'ensemble du département à compter du 28 juillet 2014.**

De plus amples informations sur le dispositif de gestion de la sécheresse dans le département peuvent être obtenues par consultation de l'arrêté préfectoral en mairie ou sur le site Internet de la préfecture de l'Ardèche : <http://www.ardeche.gouv.fr>.

Vos correspondants :

Mme LANDAIS, M. ROLAND, M. GUESNON  
à la Direction Départementale des Territoires  
Service Environnement / Pôle Eau



### **CONTACTS PRESSE :**

Préfecture de l'Ardèche :  
Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle  
Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09  
Courriel : [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)